AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Hydro One Networks Inc. a présenté une demande qui vise l'établissement d'un nouveau compte réglementaire pour procéder à la consignation et au suivi des coûts de développement et d'immobilisation liés à certains types de projets de transport d'électricité.

En savoir plus. Donnez votre avis.

Hydro One Networks Inc. (Hydro One) a présenté une demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario dans le but d'établir un nouveau compte réglementaire, l'« Affiliate Transmission Projects Account » (compte de projets de transport de société affiliée), le 28 mai 2021. S'il est approuvé, le compte servira à la consignation et au suivi des coûts de développement et d'immobilisation liés à de grands projets de transport selon les critères suivants :

- Hydro One a reçu ou recevra des directives de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, ou un décret ou des directives du ministre de l'Énergie (auparavant le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines) en vue du développement ou de la construction d'un projet de transport;
- la totalité ou une partie du projet devrait appartenir à une nouvelle société en nom collectif et être incluse dans sa base tarifaire et ne fera pas partie de la base tarifaire d'Hydro One.

Hydro One affirme que le compte s'appliquera aux futurs projets de transport qui répondent aux critères ci-dessus et aux trois projets suivants, en cours de développement : la ligne de transport s'étendant de Chatham à Lakeshore, la ligne de renforcement du réseau de transport de Waasigan et la ligne de transport s'étendant de Chatham à Lambton.

Si les coûts qui sont consignés dans le compte proposé sont approuvés aux fins de leur recouvrement auprès des clients dans une instance future, cela aurait une incidence sur tous les consommateurs d'électricité auxquels le transport de l'électricité est facturé.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La CEO tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Hydro One. Durant cette audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous poserons des questions à Hydro One à propos de sa demande de nouveau compte réglementaire. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO décidera si le compte proposé devrait être approuvé.

Au cours de cette audience, la CEO n'examinera que les questions liées à la demande d'Hydro One visant l'établissement du nouveau compte. La CEO n'examinera pas les questions liées au bien-fondé des coûts des projets en cours qu'on propose de consigner dans le compte.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez consulter la demande d'Hydro One sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demandeHydro One et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'Hydro One. Inscrivez-vous avant le 9 juillet 2021, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence pour ce dossier est **EB-2021-0169**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre contenant vos commentaires, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2021-0169** dans la liste sur le site Web de la CEO : <u>Applications</u>

<u>before the OEB | Ontario Energy Board</u>. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait nécessaire, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments d'ici le **9 juillet 2021**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre apparaîtront dans le dossier public et sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

La demande a été déposée conformément à l'article 78.1 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

